



Spoliation d'héritage, faux en signature, complicité du notaire

Par **loulou1610**, le **18/09/2018** à **14:52**

Bonjour,

Marier avec mon père depuis 40 ans avec ma mère sous le régime de la communauté légale de biens réduites au acquêts étant sépare de corps par un commissaire de quartier en 1983. Mon père refait sa vie avec sa compagne (Pas de mariage car toujours marier, ni pacte)il décide en 2003 (Décès 2012) de vendre a sa compagne la maison de famille , ma mère n'ayant rien signer chez le notaire (Ami de mon père) ni procuration, ni vente,et bien sur sans avoir encaisser un sous sur son compte de la vente, se retrouve sans rien, sans héritage ainsi que ma sœur et moi même.

Nous pensons fortement que mon père avec la complicité bien sur du notaire auraient signer un faux, nous pensons fortement a une spoliation d'héritage.

Nous avons attendu plus de 6 ans après le décès de mon père, car jamais nous aurions imaginer cela.

notre maman nous a confier que la maison avait été vendu en 2003 et qu'elle n'a jamais reçu un sous de cette vente.

Ma sœur et moi même n'ayant plus de contact avec mon père depuis des années, nous n'avons jamais réclamer quoi que ce soit et jamais demander a notre mère si elle avait reçu sa part concernant la vente de la maison.

Quoi faire?

...Attaquer le notaire pour faux et usage de faux

...Attaquer aussi l'acheteur complice car compagne de mon père?

...La vente peut elle être annuler?

Merci de nous aider

Par **Visiteur**, le **18/09/2018** à **23:03**

Bonjour

Tout cela semble très confus, prenez rdv avec un avocat spécialisé.

Par **spicata**, le **19/09/2018** à **21:18**

bsr

d abord obtenir l acte de vente de la maison chez le notaire qui a effectué la vente.